



ST-LUDGER, LE 31 MARS 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le jeudi 31 mars 2022 à 20h au 212 rue La Salle, 2^e étage, à laquelle sont présents les conseillers(ères) Frédéric Destrijker, Carole Duplessis, Solange Fillion, Roger Nadeau et Geneviève Maheux.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Denis Poulin, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

Tous les membres du Conseil municipal ont par conséquent été dûment convoqués à la séance extraordinaire par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2022-03-089

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 31 mars 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux
ET RÉSOLU

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Achat d'un immeuble
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

4. ACHAT D'UN IMMEUBLE

Considérant qu'une modification demandée n'a pas été corrigée à la promesse de vente, ce point est reporté à la séance extraordinaire du 5 avril prochain.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution 2022-03-090

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Denis Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Denis Poulin, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.